

## CONVENTION D'ACCUEIL PPE 2022.2023

Entre les soussignés :

L'OGEC Notre Dame Sévigné Talence dont le siège est situé 36 allée du 7<sup>ème</sup> Art à Talence (33400) représenté par son Président Monsieur Michel CAZALS et déléguant la gestion et l'organisation à la directrice Madame Isabelle LETELLIER,

Et

Monsieur, Madame.....

Parents de l'enfant.....

Demeurant.....

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet d'attirer l'attention des parents sur l'importance du respect du règlement de fonctionnement applicable au sein du Pôle Petite Enfance Sévigné dont ils reconnaissent expressément qu'un exemplaire leur a été remis : ce document est par ailleurs affiché dans la salle du Pôle Petite Enfance.

Par référence à ce règlement de fonctionnement, cette convention détermine et fixe les conditions d'accueil de l'enfant.

### **Article 2 – Date d'effet de la convention**

La présente convention est établie pour la période du 1er septembre 2022 au 07 juillet 2023.

### **Article 3 – Dispositions d'accueil**

Pour rappel, ces dispositions sont stipulées au règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance que les signataires de la présente convention déclarent expressément accepter.

.../...

- 4 jours par semaine : lundi, mardi jeudi et vendredi hors vacances scolaires et jours fériés.
- Ou par dérogation selon les dispositions particulières ci-après :

**ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME SEVIGNE**

36 allée du 7<sup>ème</sup> Art - 33400 Talence

05 56 80 55 51 – [accueil@notredamesevigne.fr](mailto:accueil@notredamesevigne.fr)

- Horaires :
  - De 8h00 à 11h15 avec possibilité d'arrivées échelonnées de 8h00 à 8h45
  - De 13h15 à 16h30
  - De 16h30 à 18h00 : garderie avec possibilité de départs échelonnés

#### **Article 4 – Dispositions financières**

Pour rappel, ces dispositions sont mentionnées au règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance que les signataires de la présente convention déclarent expressément accepter.

- 4 jours d'accueil : 285 € par mois sur 10 mois (forfait)
- Option : cantine 4 jours : 60,00 € par mois sur 10 mois (forfait) ;  
cantine occasionnelle : 5,00 € le repas
- Acompte sur frais de 150 € à l'inscription dont 40 € de frais d'inscription non remboursés en cas de désistement.

#### **Article 5 – Résiliation de la convention**

En cas d'infraction(s) à la convention d'accueil ou au règlement de fonctionnement du Pôle Petite Enfance, l'OGEC Notre Dame Sévigné aura la faculté de résilier les engagements souscrits.

Si l'infraction porte sur les modalités financières de règlement, l'OGEC procédera à une résiliation après mise en demeure de payer demeurée infructueuse, en totalité ou partie, dans un délai de deux semaines.

En outre, tout courrier de relance rendu nécessaire en raison du non-respect de l'obligation de paiement aux échéances mensuelles sera facturé 8 euros TTC.

Fait à Talence le

**Les Parents**

**La Directrice**  
**Isabelle LETELLIER**

**Le Président de l'OGEC**  
**Michel CAZALS**